

Le concept de Communauté du Pacifique est un autre secteur de coopération gouvernementale avec le secteur privé-- co-opération d'ailleurs élargie pour englober autant le monde des affaires que le monde universitaire. L'étude du concept a atteint un point où toutes les parties en sont maintenant à réfléchir sur la complexité et l'ampleur de la tâche à réaliser. Le gouvernement canadien continue d'appuyer ce concept et encourage son étude, notamment par les nations de l'ANASE. Bien que la structuration d'une telle communauté soit encore un objectif assez lointain, les activités effectuées sous l'égide du secteur privé-- et du mécanisme international qu'est le CEBP-- sont une initiative des plus heureuses qui méritent toute notre attention.

Des réussites importantes ont été marquées dans le développement d'une coopération fédérale-provinciale visant à promouvoir la croissance de nos relations avec le Pacifique. Les initiatives provinciales reçoivent le plein appui du gouvernement fédéral. Nous avons coopéré de manière étroite en organisant des séances d'information préalablement aux visites effectuées dans la région par des premiers ministres provinciaux et des ministres du Cabinet, et nous sommes tenus informés des nombreux intérêts et activités des gouvernements provinciaux.

C'est seulement par de tels efforts coopératifs que nous pouvons espérer parvenir à une approche cohésive et cohérente. Je suis heureux de constater que c'est exactement ce qui se produit en ce qui concerne le projet de création d'une Fondation du Canada pour l'Asie et le Pacifique, idée mise de l'avant pour la première fois à la conférence de Vancouver. On y a suggéré la création d'une fondation-- assez indépendante du gouvernement-- comme un moyen de promouvoir la compréhension entre le Canada et ses partenaires du Pacifique et comme un organisme appelé à coordonner, un peu à la façon d'un centre d'échanges, la vaste gamme des activités canadiennes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Bien que l'idée nous plaise beaucoup puisqu'elle nous semble répondre au problème que nous percevons depuis longtemps dans nos relations avec la région-- soit la nécessité d'une meilleure compréhension et l'absence de coordination--, nous reconnaissons les limites d'une action gouvernementale unilatérale dans la promotion d'une telle entreprise.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de demander à M. John Bruk de Vancouver d'étudier la faisabilité de l'établissement d'une Fondation. Depuis qu'il a entrepris cette tâche, il est devenu apparent que l'idée suscite beaucoup d'intérêt-- et même plus qu'aucun de nous ne l'avait prévu. Je suis tout particulièrement heureux de la façon dont le secteur privé et les universités ont coopéré pour faire progresser l'idée. Tout à fait indépendamment de